



Annecy, le 7 juin 2013

Concerne « LES ORMES »
47 AVENUE MONTAIGNE
74600 SEYNOD

RAPPEL

Madame, Monsieur,

Si l'utilisation des barbecues électriques est tolérée, elle doit rester occasionnelle, et en aucun cas être source de nuisances pour votre voisinage (fumée, odeurs...).

Merci de votre compréhension.

Cordialement

Le Syndic,